

PREFET DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Yzeure, le 14 MAI 2020

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Julien BELLET et Christine DODAT
Tél : 04 70 48 77 71 et 04.70.48.77.55
julien.bellet@allier.gouv.fr
christine.dodat@allier.gouv.fr

Synthèse des observations du public

La consultation du public, en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, sur les arrêtés préfectoraux fixant le plan de chasse sangliers, grands cervidés, chevreuils et daims, enclos et parcs pour la campagne cynégétique 2020-2021 dans le département de l'Allier, n'a donné lieu à aucune remarque.

Francis PRUVOT,



Chef du Service Environnement



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Yzeure, le 14 MAI 2020

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Julien BELLET et Christine DODAT
Tél : 04 70 48 77 71 et 04.70.48.77.55
julien.bellet@allier.gouv.fr
christine.dodat@allier.gouv.fr

Motifs de la décision

Aucune remarque n'ayant été formulée suite à la consultation du public, effectuée en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public sur les arrêtés préfectoraux fixant le plan de chasse grands cervidés, chevreuils et daims, sangliers, enclos et parcs pour la campagne 2020/2021 dans le département de l'Allier, ces derniers peuvent être signés en l'état.

Francis PRUVOT,

Chef du Service Environnement